

Notice d'information à destination des porteurs de projet de création de tiers-lieux ruraux

Vous souhaitez créer un tiers lieu dans votre commune. Cette notice d'information vous permettra de prendre connaissance d'éléments fondamentaux à prendre en compte pour que le montage de ce beau projet se passe au mieux.

Il est déjà primordial de rappeler que « *Le Tiers-Lieu est une démarche collective. Bien que généralement institué par un groupe d'individus restreint et identifiable, le Tiers-Lieu ne peut se déployer s'il n'est pas porté par un collectif élargi qui participe, met de l'énergie et le fait vivre au quotidien. Ainsi le Tiers-Lieu va répondre à ses critères, à ses intérêts, à ses attentes, à ses talents* » Extrait du Manifeste des Tiers Lieux

On peut distinguer plusieurs types de tiers lieux, suivant les fonctions et services qui y sont proposés :

Mots clés	Typologie
	<p>Tiers-lieu multi-espaces et multiservices adossés à des structures locales : Espace Public Numérique/Maison de Services au Public, restaurant et café associatif, événements culturels. Portage associatif ou public. Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ El Quadrat ➔ Comm'1 idée ➔ MDECS en Lozère
	<p>Tiers-lieu de travail pour travailleurs indépendants et télétravailleurs salariés à l'échelle communale. Portage par les communes ou par les usagers en association, animation bénévole. Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Le plan B ➔ Pop coworking ➔ Relais d'entreprises ➔ Espace Initiatives d'Auverive
	<p>Tiers-lieu de travail et de ressources pour le développement socio-économique à l'échelle d'une intercommunalité : en lien avec la création d'entreprise, la formation professionnelle, la recherche d'emploi. Adossé à des pépinières d'entreprises ou coopérative d'activité et d'emploi. Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ La cocotte numérique de Murat ➔ Cap work ➔ Tiers lieu de Limoux

Le tableau suivant présente les différents modes de gestion de tiers lieu rencontrés lors de l'étude menée par le GAL de l'Est Audois en 2017 sur le potentiel de développement des tiers lieux ruraux.

Privé (Entreprise ou Association)		Partenariat public-privé		Public	
Relais d'entreprise	Société privée : gestion directe	Relais d'entreprise	Société privée, affiliation de lieux gérés par collectivités	Espace Firmin Pons	Commune d'Auterive gestionnaire et propriétaire des locaux
Pop Coworking	Location des locaux et gestion par une société privée	Le plan B	Association, location de locaux communaux	La Cocotte Numérique	Communauté de communes du Pays de Murat gestionnaire et propriétaire des locaux
El Quadrat	Association d'usagers, location de locaux privés	Comm'1 idée / Labor Lab	Association, locaux privés, emploi aidé mis à disposition par la commune	Les télécentres de la MDECS SoLozère	Gestion par le département et mise à disposition de locaux des collectivités
Tiers Lieu Limoux	SCIC Sapie = Coopérative d'activités et d'emploi			Cap Work / télécentre Ariège	Agence de développement économique départementale

Afin de trouver un équilibre économique, les tiers lieux visités ont déployé plusieurs stratégies, décrites dans le tableau ci-dessous :

Stratégies des tiers lieux visités pour construire un projet pérenne économiquement	
Ressources financières	<ul style="list-style-type: none"> - Subventions publiques et appels à projets (régionaux, fonds européens, territoire datar, contrat territorial de revitalisation économique) - Si structure associative : cotisations en complément des recettes d'utilisation du lieu - Loyers adaptés aux services dans une logique de rentabilité commerciale - Réduction des charges par une location d'un bâtiment à prix réduit
Animation	<ul style="list-style-type: none"> - Engager un animateur en CAE/CUI ou un service civique - Mutualiser l'animation et l'accueil du tiers lieu en le plaçant au sein d'une structure comme une pépinière d'entreprises, une maison de services au public, voire même une entreprise qui urait des locaux disponibles. - Privilégier une animation bénévole et collective par les usagers réguliers ou externalisée via les clubs d'entreprises et associations externes existantes

Ainsi, différents types de tiers lieux ont été identifiés, en fonction du mode de gestion choisi et des stratégies choisies :

Modèle associatif « pur »	Modèle participatif	Modèle privé et rentable	Modèle public
Les adhérents payent un prix réduit, le fonctionnement du lieu repose sur des marges minimums, sur du bénévolat et du don. Le but n'est pas uniquement professionnel mais aussi la création de lien social via l'organisation d'événements. Le lieu bénéficie peu des ressources publiques (hors emplois aidés).	La structure recherche le moindre coût pour elle-même comme l'adhérent, car elle est dans une logique d'indépendance économique de la structure (qui paye les charges de type loyer par exemple). L'animation est bénévole mais réduite.	Il n'y a pas d'animation dans le but de réduire les coûts, les loyers permettent au propriétaire de dégager une marge.	La structure repose sur des ressources publiques importantes. Le lieu bénéficie d'une animation et est généralement bien équipé. L'implication des adhérents est variable selon les cas.

Enfin, la page suivante présente **6 bonnes pratiques** à mettre en œuvre dans le montage d'un projet de tiers-lieu.

LES BONNES PRATIQUES



Photographie : La cocotte numérique



2. Viser les indépendants travaillant à domicile et les nouveaux arrivants, qui ont besoin d'un lieu de travail et de lien social.

Les salariés qui télétravaillent 1 ou 2 jours/semaine vont plutôt avoir tendance à le faire à domicile.

1. Coconstruire le lieu et son fonctionnement avec les futurs usagers pour s'assurer de la fréquentation et de l'appropriation du lieu.

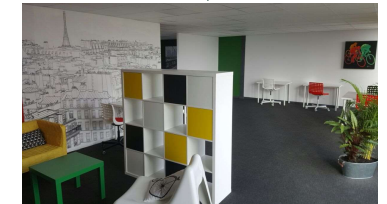
6. Si on prévoit des animations, permanences, événements : être vigilant à ne pas empiéter sur l'utilisation par les travailleurs.



5. En termes de modèle économique : il est très difficile voire impossible de dégager un salaire d'animateur de tiers-lieu en milieu rural. Privilégier l'animation bénévole si possible ou par des associations existantes.



4. Rechercher le partenariat public-privé autour du projet : impulsion d'une démarche participative, recherche de locaux, subvention...



Photographie : Pop coworking

3. Ne pas voir « trop grand » : ajouter des fonctions et services au fur et à mesure des besoins, bien dimensionner, ne pas partir sur un projet trop ambitieux et déjà « fini ».